



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**



**FPMQ**

Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

## **Dépôt d'une plainte contre l'École nationale de police du Québec**

Montréal, le jeudi 25 septembre 2014 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé aujourd'hui une plainte contre l'École nationale de police du Québec devant la Commission des droits de la personne. En effet, l'ENPQ refuse que les policiers se présentent à l'école avec des pantalons non réglementaires dans un contexte de conflit de travail et d'expression de profond désaccord avec le projet de loi 3. Or, ces pantalons font partie, depuis plus de 20 ans, des moyens d'expression auxquels ont recours tous les policiers et policières municipaux lors de conflits qui les opposent aux municipalités.

Les deux associations estiment que cette politique de l'ENPQ viole le droit d'association, la liberté d'expression et le droit à l'égalité de ses membres.

Les deux associations demandent donc que la Commission se prononce sur la légalité de la politique de l'ENPQ, appliquée d'une façon qui déroge aux droits des policiers et policières.

-30-

Renseignements: Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
Fraternité des policiers et policières de Montréal  
514 527-4161 / Cell : 514 913-0708